

Un guide de bonnes pratiques à l'attention des propriétaires

Destiné à être glissé dans le carnet de santé de l'animal, le fascicule rédigé par l'Association de protection vétérinaire se veut un outil de responsabilisation des maîtres.

L'Association de protection vétérinaire (APV) a élaboré un fascicule¹ destiné à être remis aux propriétaires lors de la première consultation de leur animal. Son format A4 recto verso permet de le glisser dans le carnet de santé. Y sont abordés l'accueil d'un jeune animal, la vie en société, l'éducation et les apprentissages, les troubles du comportement qui doivent alerter, ainsi que les soins. Des rappels de la loi y figurent également. « Deux lignes directrices ont guidé notre travail : promouvoir l'éducation par le renforcement positif et souligner des points de réglementation », explique Éric Waysbort, président de cette association, dont l'objectif est de faire diminuer l'accidentologie en milieu vétérinaire (mais aussi dans la sphère privée



et sur la voie publique) et d'en favoriser une meilleure gestion juridique². « Les peines encourues lors d'un dommage causé par un chien non tenu en laisse, par exemple, sont mal connues. Il faut en finir avec le traditionnel discours du "chien gentil" répété par certains maîtres », poursuit-il. Quant à l'éducation non coercitive, « elle

permet de satisfaire à la fois le maître et l'animal dans l'apprentissage. Elle fait aussi ses preuves lors d'entraînement médical ». ●

VALENTINE CHAMARD

¹ Téléchargeable depuis le lien www.bit.ly/2dlR9qT.

² Voir *La Semaine Vétérinaire* n° 1685 du 2/9/2016, pages 10 et 11, et n° 1643 du 25/9/2015, page 13.